

Si vous avez besoin d'un hébergement et d'un accompagnement social :

Vous pouvez vous rapprocher des communes et des associations. De nombreuses initiatives sont prises sur le territoire par les associations du département. N'hésitez pas à les solliciter.

Vous pouvez prendre contact avec **l'association SOLIHA**, désignée association référente pour le département pour l'accompagnement des personnes déplacées ukrainiennes. Elle a pour rôle d'orienter les personnes bénéficiant de la protection temporaire activée par l'Union européenne dans leurs démarches administratives, l'accès aux droits (droits sociaux, scolarisation des enfants, santé, accompagnement vers la formation/emploi et le logement) et de s'assurer, le cas échéant, que l'hébergement citoyen se déroule dans les bonnes conditions

L'association SOLIHA est joignable aux coordonnées suivantes : urgenceukraine11@solihamediterranee.fr TEL : 04.30.30.81.81

Vous pouvez également contacter le **Conseil départemental** qui assurera une complémentarité de l'accompagnement social pour les familles et les enfants, en lien avec les maisons départementales des solidarités au cœur des territoires et le réseau d'acteurs du médico-social. Pour un accompagnement des jeunes sur le plan de la santé, le Conseil départemental peut aussi être sollicité à travers ses services de protection maternelle infantile (PMI).

Pour les inscriptions à l'école :

Pour les inscriptions en primaire (enfants âgés de moins de 10 ans), il convient de vous adresser à la mairie de la commune dans laquelle vous êtes installés ou hébergés.

Pour les inscriptions en secondaire (collèges et lycées), il convient d'écrire directement à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aude à l'adresse mail suivantes : ce.dsden11-accueil-ukraine@ac-montpellier.fr